

Du Canal à l'Etang

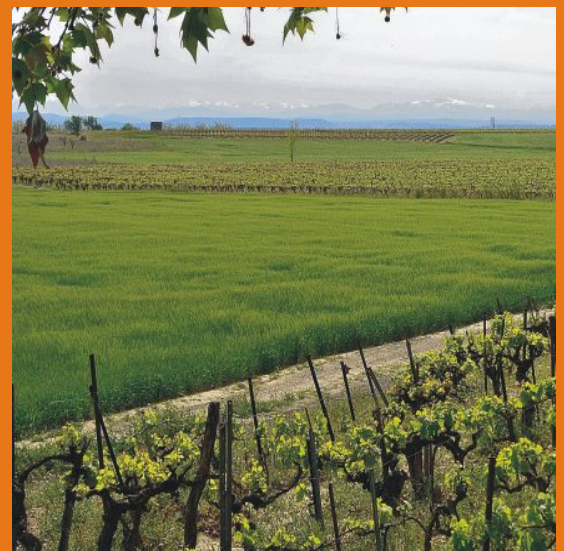
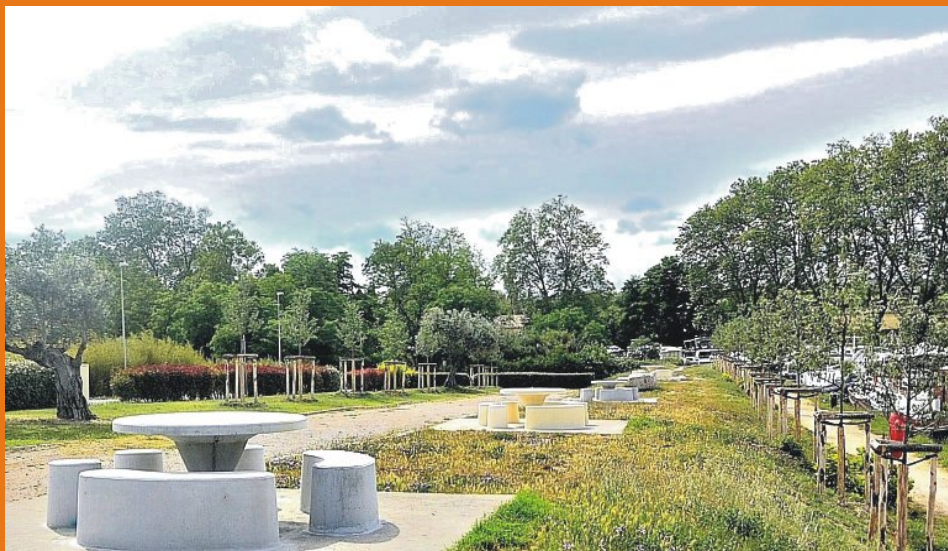
Ville de Capestang



Bulletin d'informations municipales - Juillet 2016 - N°5



Capestang, 6^{ème} étape de la Voie des Piémonts des chemins de St Jacques de Compostelle.





Tennis-club de Capestang, Tournoi bleu et rose



Total Festum, La Bufattière (Mai)



Canal Iris fête les 350 ans du canal (Mai)



Cérémonie du 8 Mai



Total Festum, Morris dance (Mai)



Carnaval école maternelle (Mars)



Contest au Skate Park (Avril)



Le repas des aînés (Mars)



Cérémonie des vœux (Janvier)



« Dans ce nouveau numéro, il sera question du budget 2016 que nous avons voté dès janvier afin de ne pas perdre de temps pour la réalisation des projets municipaux. S'inscrivant dans le plan pluriannuel 2015-2020, ce budget est à la fois responsable et dynamique. Responsable, car nous devons faire face aux baisses des dotations de l'Etat (plus de 110 000 € depuis 2014), sans augmentation des taux des impôts communaux, comme je m'y suis engagé. Dynamique, car notre volonté est de continuer à vous proposer des services de qualité, à soutenir le tissu associatif et à mettre en œuvre des investissements pour améliorer le cadre de vie.

Afin de conforter l'attractivité de Capestang, j'ai décidé la création d'un Centre Municipal de Santé, qui verra le jour en octobre 2016. Ce véritable service public de santé, premier du genre dans l'Hérault, comptera deux médecins généralistes salariés par la Commune. Ce service répond à un enjeu important pour les territoires ruraux : la désertification médicale. Sans médecin, on ne peut pas attirer des populations jeunes et les soucis sont énormes pour les personnes âgées si elles doivent faire une heure de route pour se soigner. C'est une vraie question d'aménagement du territoire que nous avons anticipée.

L'aménagement passe aussi par ce patrimoine du quotidien qu'est l'espace public, partagé par tous. C'est un lieu de vie auquel nous devons porter la plus grande attention. C'est pour cela que j'ai fait de 2016 « l'année de l'espace public ». Aménagements urbains, propreté, signalétique, marquage au sol, plantations...des actions sont en cours sur tous ces sujets, avec déjà des résultats tangibles. Les engagements municipaux sont forts. Nous comptons aussi sur votre participation au maintien de la qualité de l'espace public. Des actions simples au quotidien y contribueront : éviter de déposer les encombrants sur les trottoirs, élaguer vos haies, crépir vos murs de clôture...

Redonner de l'éclat à notre village passe aussi par la valorisation de notre patrimoine. Cet été, la version enrichie du spectacle son & lumière « La légende de l'Etang », véritable alchimie entre la Collégiale, le Château et l'Etang, sera diffusée tous les mercredis du 13 juillet au 17 août. Après le succès de la première version diffusée pendant les fêtes de Noël, il s'agit de créer un évènement incontournable pendant l'été, véritable outil de rayonnement touristique et culturel pour Capestang.

Soyez assurés de mon engagement et de celui de l'ensemble des Conseillers Municipaux pour faire de notre village un lieu où chacun(e) puisse s'épanouir.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été à Capestang !

Pierre Polard,

Maire de Capestang, Vice-Président de la Communauté de Communes Sud-Hérault. «



3 Édito

4 Finances

**8 Aménagements urbains/
Espaces publics**

12 Projets structurants

13 Urbanisme/Viticulture

14 Action Sociale

16 Communauté de communes

18 Patrimoine

20 Animations

23 Infos Utiles

Directeur de la Publication : Pierre POLARD - Rédaction : Service communication Mairie
Réalisation : Presse people Baillargues (34)

Mairie de Capestang

Place Danton Cabrol - 34310 Capestang

Tel: 04 67 49 85 95

Email : mairie@ville-capestang.fr

Site internet : www.ville-capestang.fr



ville de Capestang.

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h30.

2015 : Un excédent de 670.000 € !

En 2015, la Commune a dégagé un excédent de fonctionnement de 670 000 €, après 700 000 € en 2014. C'est une hausse de plus de 35% par rapport à la moyenne 2008-2013. Cela porte l'excédent cumulé de fonctionnement à 1 771 257 €.

Sans augmentation d'impôt et avec une baisse des dotations de l'Etat, ces excédents sont le fruit d'une gestion rigoureuse. Et du souci permanent de la meilleure utilisation de chaque euro d'argent public.

2016 : Un budget responsable et dynamique !

Habituellement le vote du budget avait lieu fin mars, mais dans la mesure où nous avons une vision claire sur les projets à mener en 2016, nous avons fait le choix cette année de voter le budget en janvier. Il est nécessaire d'anticiper pour pouvoir agir et investir au plus tôt !

Au-delà d'un exercice administratif et technique, le budget est la traduction chiffrée de la politique de la Commune.

Des axes clairs, en cohérence avec notre feuille de route !

- ☐ **Préservation du pouvoir d'achat** : pas de hausse des taux des impôts locaux, maintien de la baisse du prix de la cantine
- ☐ **Engagements pour les enfants et familles** : qualité et gratuité des Temps d'Activités Périscolaires, pérennisation de la subvention aux classes de découverte
- ☐ **Soutien au tissu associatif** : maintien du niveau des subventions avec une priorité aux associations du village
- ☐ **Aménagements urbains** : rue Paul Bert, parking « Ancien Hôpital », avenue de l'Occitanie...
- ☐ **Accessibilité et sécurité de l'espace public** : mise en accessibilité des bâtiments publics, installation de coussins berlinois, installation de mobilier urbain, travaux de voirie de proximité, entretien des chemins et des ruisseaux
- ☐ **Qualité de l'espace public** : marquage au sol, refonte de la signalétique, plantations, aménagements paysagers
- ☐ **Amélioration de la propreté** : achat d'un véhicule équipé d'un compresseur pour le nettoyage des rues et des places

**Conformément à nos engagements,
il n'y aura pas en 2016 d'augmentation
des taux des impôts communaux,
ni de la surtaxe communale sur l'eau et l'assainissement.**

CAPESTANG

0,0 %Pas de hausse des taux
des impôts communaux

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 842 698 €
Fournitures, services extérieurs	720 000 €
Frais de personnel	1 448 000 €
Participations (SDIS, SIVOM)	332 500 €
Subventions (écoles, associations)	77 830 €
Intérêts de la dette	116 835 €
Dépenses imprévues	13 000 €
Autofinancement	2 134 533 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 842 698 €
Produits des services (cantine, camping)	176 500 €
Impôts et taxes	1 544 024 €
Dotations (Etat, CC)	904 436 €
Revenus des immeubles	175 000 €
Travaux en régie	200 000 €
Divers	71 481 €
Reprise du résultat 2015	1 771 257 €

L'autofinancement, qui apparaît en dépense de fonctionnement, est la ressource dégagée pour autofinancer une partie des investissements.

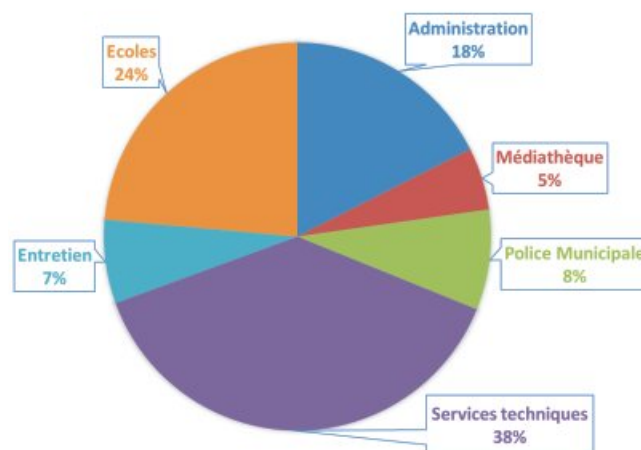
Soutien aux associations : au-delà des subventions !

Malgré des tensions sur les finances publiques, nous avons fait le choix de maintenir le soutien au tissu associatif, particulièrement dynamique à Capestang.

Des rencontres régulières se sont mises en place et permettent : Que chacun se connaisse mieux, un planning d'animation cohérent, un effort de mutualisation du matériel, de partage et faire ensemble. On ne peut que se féliciter de cet élan qui ne demande qu'à se pérenniser. Le niveau des subventions est préservé depuis 2014. **La Commune y consacre près de 55 000 € chaque année.**

Mais le soutien aux associations ne passe pas uniquement par les subventions, il convient aussi d'y ajouter les mises à disposition gratuite des salles municipales, de bâtiments, d'équipements sportifs

REPARTITION DES FRAIS DE PERSONNEL PAR SERVICE



(stades, gymnase, courts de tennis...), le prêt de matériel, l'intervention de personnels municipaux. **Cette contribution, plus diffuse et moins visible, a été évaluée à environ 180 000 € annuels.**

Au total, la Commune contribue, chaque année, à hauteur de 235 000 € à la vitalité du tissu associatif, ce qui correspond à près de 10 % des dépenses de la collectivité.

Le budget prévoit 1,7 million d'€ d'investissement après 1,5 millions réalisés en 2015.

Ces investissements intègrent notamment :

LES AMÉNAGEMENTS URBAINS 762 000 € - 2^{ème} tranche de travaux D11 : 472 000 € - Rue Paul Bert : 120 000 € - Avenue de l'Occitanie : 30 000 € - Parking ancien Hôpital : 80 000 € - Marquage au sol : 60 000 €	LES TRAVAUX EN RÉGIE 200 000 €		L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS 85 000 €
	LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ 100 000 €		LE BUDGET PARTICIPATIF 50 000 €
			LA SIGNALÉTIQUE 35 000 €
			LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS 30 000 €
			L'ENTRETIEN DES CHEMINS 30 000 €



CAPESTANG BUDGET PARTICIPATIF

Le budget participatif est en place : à vos projets !

Le budget 2016 comporte une innovation démocratique : la mise en place d'un budget participatif.

Dans le budget d'investissement, une enveloppe de 50 000 € sera consacrée à la réalisation d'un projet issu de vos propositions.

Des villes comme Paris (le logo du budget participatif de Capestang est d'ailleurs largement inspiré de celui de la capitale !) ou Grenoble ont déjà mis en place ce dispositif depuis plusieurs années, avec un grand succès auprès de la population.

Méthode de gouvernance ouverte et moderne, le budget participatif est avant tout une déclaration de confiance qui vous est faite. Il doit permettre de renforcer les liens entre les citoyens, les institutions et leurs représentants, de garantir encore plus de transparence dans la gestion des finances publiques, d'inventer une nouvelle pédagogie de l'action publique, et de s'appuyer sur l'expertise et la créativité de tous.

Pour en savoir plus sur cette démarche, vous pouvez consulter le site internet de la Commune

Rubrique Mairie / Budget participatif : <http://www.apestang.fr/fr/mairie/budget-participatif>

Eau et assainissement

Nouveaux contrats et baisse du prix à partir de 2017 !

La gestion des services d'eau potable et d'assainissement est confiée depuis des années à un prestataire, en l'occurrence La Lyonnaise des Eaux, dans le cadre d'une délégation de service public. Le principe de la délégation de service public a été maintenu, en raison des contraintes techniques inhérentes à ce type d'activité et qui requiert des compétences dont ne peut disposer la collectivité.

Partant de ce principe et compte tenu que le contrat actuel avec La Lyonnaise des Eaux-Suez arrivait à terme en mars 2016, il a fallu lancer un appel d'offres dans le but de renouveler la prestation et d'assurer la continuité du service.

Après analyse des offres et négociations, c'est La Lyonnaise des Eaux-Suez qui a proposé le meilleur rapport prestations / prix. Lors de la réunion du 16 février, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité ces nouveaux contrats qui entreront en vigueur le 1er mars 2016, pour une durée de 10 ans. Cette approbation clôt un processus de négociation qui aura duré 6 mois.

Ces nouveaux contrats apporteront aux usagers de Capestang un service fiable et de qualité, tout en permettant une baisse du prix de l'eau. **En effet, la facture de 120 m3 (indicateur retenu nationalement) émise en 2017 concernant la consommation de l'année 2016, baissera de près de 4% par rapport au contrat actuel.**

Lyonnaise des Eaux-Suez, de par l'importance des moyens humains et techniques basés à Béziers, sa connaissance des installations, est un partenaire solide pour la Commune. L'accent a été mis sur les investissements de maintien et de renouvellement du réseau, avec

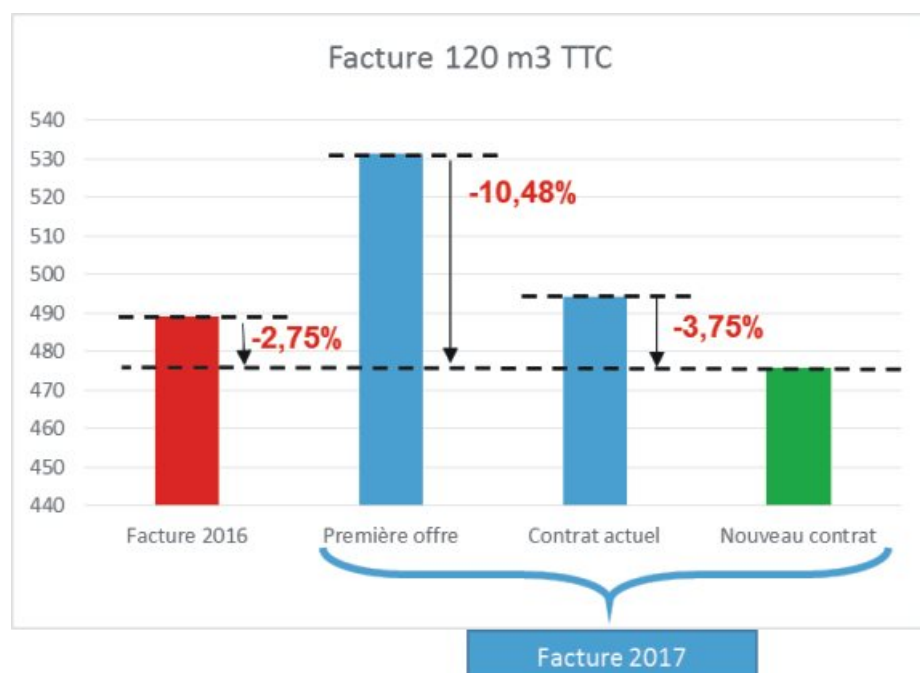


Pierre Polard, Maire de Capestang, et Patrice Blondeau, responsable local de Lyonnaise des Eaux-Suez, ont signé en Mairie de Capestang les nouveaux contrats de délégation de service public pour l'eau potable et l'assainissement collectif.

plus de 200 000 € prévus sur la durée des contrats. Les nouveaux contrats permettront par ailleurs d'améliorer encore la qualité du service, en renforçant les pénalités en cas de manquements de l'exploitant.

La gestion sera plus transparente avec des réunions régulières prévues entre la Municipalité et l'entreprise délégataire pour faire le point sur le déroulement du contrat.

Enfin, les nouvelles prestations incluent (sans surcoût pour les usagers) la télé-relève des bâtiments communaux. Un suivi en temps réel permettra de détecter les éventuelles fuites et de mieux gérer les consommations, dans le cadre d'un plan d'économie d'eau.



La rue de la République a un nouveau visage !

Avec la réalisation du marquage au sol, l'aménagement de la rue de la République a été finalisé. L'implantation de barrières et de potelets avait au préalable permis de délimiter un cheminement piéton au début de la rue.

Désormais, les places de stationnement sont matérialisées sur la chaussée ou en partie sur le trottoir, de façon à organiser le stationnement des véhicules qui, jusqu'alors empiétaient sur le trottoir, ne permettant pas aux piétons de l'emprunter dans de bonnes conditions.

Un passage alterné a été mis en place sur le segment le plus étroit afin de réduire la vitesse des véhicules.

Il était important d'assurer une meilleure cohabitation des usagers et une meilleure sécurité des piétons sur cet axe emprunté par de nombreux enfants.



Marquage au sol : un espace public mieux défini !



Dans le cadre de la démarche "2016, année de l'espace public", un marché à bons de commande a été passé avec un prestataire spécialisé dans le marquage au sol. Retenue après un appel d'offres, cette entreprise interviendra à notre demande pour effectuer des opérations de marquage au sol.

Il a été décidé de retracer tous les marquages au sol du village d'ici la fin 2016, de façon à avoir un espace public mieux défini. De plus, le marquage au sol est un élément de sécurité pour tous les usagers.

Dans un premier temps, il a été décidé de travailler sur l'ensemble des régimes de priorités (stop, cédez-le-passage, passages piétons...). Ensuite, les autres éléments (places de stationnement, flèches directionnelles...) seront traités progressivement.

Aménagement d'un cheminement piéton

Réalisé par les services techniques municipaux, ce cheminement se trouve au bord du Canal du Midi coté Avenue de Maureilhan. Le départ de cheminement se situe au niveau du croisement de l'avenue avec le chemin de Saint-Sernin.

Il permettra notamment aux riverains du quartier de rejoindre le Pont de Fer de façon plus sécurisée.



Aménagement du pôle sportif et de loisirs

Les travaux d'aménagement du pôle sportif et de loisirs ont débuté avec la plantation de 57 arbres et arbustes sur ce site pour parfaire son intégration paysagère.

Une fois les plantations effectuées, du mobilier urbain (tables, bancs) sera installé pour finaliser l'aménagement de cet espace de rencontre et de convivialité.

Ce projet, d'un montant de 30 000 €, est subventionné à hauteur de 20% par la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.



Aménagement de canisettes

Des canisettes (espaces dédiés à recevoir les déjections canines), réalisées par les services techniques municipaux, ont été installées sur la place du Millénaire, au quartier des Epanchoirs et à proximité du Pont de Fer.



L'installation de la canisette de la place du Millénaire a été aussi l'occasion de remodeler l'espace vert de ce secteur.

Les crottes de chiens sont une véritable nuisance dans une ville, elles sont dangereuses pour autrui (risque de glissade) et leur nettoyage coûte cher à la collectivité.

Mais le problème des déjections canines ne vient pas des chiens, mais de celles et ceux qui sont de l'autre côté de la laisse !

Chacun a le droit de posséder un chien, mais nous avons tous le droit de ne pas en subir les nuisances ! Enfants, passants et promeneurs ont droit à la propreté des rues, des squares et à la sécurité des trottoirs !

Ne pas ramasser une déjection canine est considéré comme un "abandon sauvage de déchets", passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 € !



Vous aimez votre chien ? Vous aimez votre ville ? Alors, respectez-la et aimez-la au sens PROPRE !

Amélioration du réseau électrique

Conformément à nos engagements, une réunion de travail avec les responsables d'exploitation d'ERDF s'est tenue en Mairie pour programmer les améliorations du réseau électrique.

Des travaux importants d'amélioration seront entrepris dès 2016, ainsi qu'en 2017 et 2018 afin de sécuriser complètement l'alimentation du village et de résoudre les problèmes de micro-coupures.

Nous vous donnerons ultérieurement des détails sur la nature des travaux et les budgets mis en place.

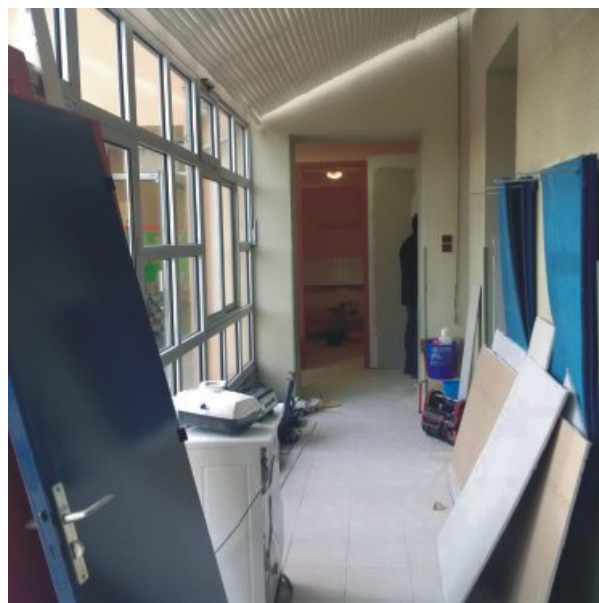
Accessibilité

Écoles : des travaux de mise en accessibilité

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), réalisé fin 2015, a été validé par les services de la Préfecture. L'Ad'AP prévoit, pour chaque bâtiment et lieu public municipal, un ensemble de travaux à réaliser pour les rendre accessibles à tous. Cela peut aller du changement d'une poignée de porte, le déplacement d'une prise électrique à la réalisation d'une rampe d'accès, voire l'installation d'un ascenseur... Une vingtaine de sites sont concernés sur le village : Mairie, poste de Police, écoles, maison de retraite, salles municipales, médiathèque, camping...

Les services techniques municipaux ont mis à profit la période des vacances scolaires pour réaliser des travaux de mise en accessibilité dans les écoles. À l'école maternelle, ces travaux ont débuté par le réaménagement des sanitaires des enfants et la création d'un WC adapté. Des rampes d'accès seront réalisées prochainement. À l'école élémentaire, la pose de mains-courantes sur les différents escaliers a été effectuée.

Afin de réduire le coût de ces travaux, estimés à 1,5 millions d'€, un maximum d'opérations seront réalisées en régie par les services techniques municipaux. Dans le cas des travaux confiés à des entreprises, des demandes de subventions auprès de l'État (DETR) seront systématiquement effectuées. À l'issue de l'horizon de l'Ad'AP, soit 2021, l'ensemble du patrimoine municipale devra être accessible à tous.



À venir ...

Signalétique : plus de lisibilité !

Confiée à un bureau d'étude spécialisé, une démarche de refonte de la signalétique a débuté. Cette démarche est une nécessité à double titre. Tout d'abord, il était impératif de rationaliser et de moderniser notre signalétique. Ensuite, la réglementation a changé en juillet 2015, conduisant à des normes plus restrictives en matière de signalisation.

Un diagnostic sur l'ensemble du village a été mené, dont voici quelques conclusions :



- Une signalisation de direction départementale bien conçue et en bon état, mais qui prend peu en compte les pôles d'intérêt local ;
- La signalétique existante est obsolète, souvent vétuste et non conforme ;
- Les activités signalées ne sont pas toutes éligibles ;
- Les panneaux surchargés se présentent sous forme de catalogue et ne tiennent pas compte de la situation des pôles ni de l'éloignement ;
- Les parkings sont mal signalés
- Une signalétique d'interprétation du patrimoine de qualité

Compte tenu de ces éléments, une nouvelle organisation de la signalétique sera proposée par le bureau d'études et soumis pour avis aux acteurs économiques du village.

Une fois la nouvelle organisation validée, il s'agira de consulter des fournisseurs pour implanter la nouvelle signalétique d'ici la fin de l'année.

Rue Paul Bert : Bientôt une zone de rencontre !

Les travaux de réaménagement de la rue Paul Bert ont débuté par la rénovation des réseaux d'assainissement. Ces travaux, confiés à l'entreprise Bessière pour un montant de 117 000 €, vont s'étaler de mai à juin. Une fois les réseaux modernisés, l'aménagement de la chaussée pourra débuter à partir de septembre. D'ici fin 2016, la rue Paul Bert sera transformée en « zone de rencontre » !



Qu'est-ce qu'une zone de rencontre ?

En agglomération, les zones de rencontre cherchent à faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules, mais également à permettre le développement de la vie locale. Elles existent depuis plusieurs années en Suisse et en Belgique. Le décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 a introduit les zones de rencontre dans le droit français.

« Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. » (Article R 110-2 du code de la route)

Parking "ancien Hôpital" : de l'espace au centre-ville !

La conception de l'aménagement du « jardin de l'Ancien Hôpital » (1000 m² en centre-ville) en places de stationnement et espace vert a été confiée à un bureau d'étude spécialisé.

En complément à cette mission, une réflexion leur a été demandée sur l'aménagement du boulevard Pasteur entre la place Ferrer et la place Gabriel Péri, afin de garantir à la fois une bonne connexion du futur espace de stationnement et une organisation plus efficiente de la circulation et de la cohabitation des usagers.

Avenue de l'occitanie : réduire la vitesse et faciliter le partage !

L'avenue de l'Occitanie va, elle aussi, faire l'objet d'un réaménagement. Il s'agira de combler les encoches de stationnement, de façon à obtenir des trottoirs d'une largeur plus importante et uniforme sur tout le linéaire de cet axe. Ce nouvel espace permettra de créer un lieu à partager entre piétons et cyclistes.

Un alternat de stationnement sur la chaussée permettra de réduire la vitesse des véhicules, par la création de chicanes.

Coussins Berlinois : plus de sécurité !



Afin de renforcer la sécurité des piétons et de ralentir la vitesse des véhicules, des dispositifs ralentisseurs de type « coussins berlinois » seront implantés sur plusieurs points stratégiques :

Entrée du village avenue de Maureilhan

Entrée du village avenue de Nissan

Boulevard Pasteur (au niveau du poste de Police)

Rue de la République



D11 : sécuriser les piétons et protéger l'espace public !

Sur cet axe structurant du village, du mobilier urbain (barrières et potelets) sera implanté par les services techniques municipaux. Il s'agit en premier lieu de protéger les piétons et d'empêcher le stationnement « sauvage » des véhicules, afin de préserver les trottoirs récemment rénovés.

Au total, environ 200 éléments de mobilier seront installés, pour un montant de 20 000 €.

Centre municipal de santé : planning tenu !

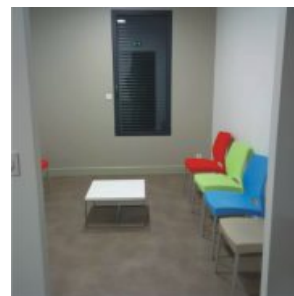
Le projet de Centre Municipal de Santé est sur les rails !

De nombreuses étapes ont été franchies, avec en premier lieu l'obtention de l'agrément auprès de l'Agence Régionale de Santé. Les conventions avec la Sécurité Sociale sont en cours d'établissement. Côté logistique, le matériel et le mobilier ont été commandés et en partie reçus.

S'agissant de la constitution de l'équipe qui officiera dans ce nouveau service public de santé, les nouvelles sont bonnes également ! **Le recrutement des médecins en cours de finalisation : un praticien montpelliérain et une praticienne exerçant à Perpignan ont confirmé leur intérêt. Les deux secrétaires médicales ont été recrutées, toutes deux de Capestang.** A compétences égales, notre volonté est de privilégier l'emploi local.

Compte tenu de tous ces éléments, nous avons pu affiner nos prévisions budgétaires, qui confirment que le coût pour les finances municipales sera très faibles, voire inexistant.

Nous tenons le planning que nous nous sommes fixés, à savoir une ouverture au 1er octobre 2016 !



Visite du Sénateur Henri CABANEL

Vendredi 15 avril, le sénateur Henri Cabanel était en visite à Capestang, accompagné d'une journaliste de la chaîne Public Sénat.

Dans le cadre d'un reportage sur son action de terrain, le sénateur a souhaité se rendre à Capestang pour faire un point sur l'avancement du projet de Centre Municipal de Santé. Rappelons que le groupe de travail « Retrouvons le sens des ruralités » qu'il a mis en place avec des élus locaux, a identifié la désertification médicale comme l'une des problématiques majeures des territoires ruraux.

Au sein du groupe « Retrouvons le sens des ruralité », un guide sur la création d'un Centre Municipal de Santé sera rédigé, à partir du modèle de Capestang. Cela permettra de faciliter la tâche de Communes intéressées par cette initiative.



Gendarmerie : une étape franchie

Le projet d'une nouvelle caserne de Gendarmerie est toujours en attente d'un accord du Ministère de l'Intérieur.

Situé à l'entrée Est de la Commune (en face Intermarché), sur des terrains propriété du Conseil Départemental, ce projet comportant des locaux techniques et 20 logements permet de répondre aux attentes en matière d'espace et d'accès.

Une étape importante a été franchie puisque nous avons obtenu l'accord du Président du Conseil Départemental pour une cession de l'emprise foncière nécessaire au projet. Un portage financier d'un an par le Département permettra d'alléger la trésorerie de la Commune, le temps que les financements du projet soient concrétisés.



Zone agricole du PLU

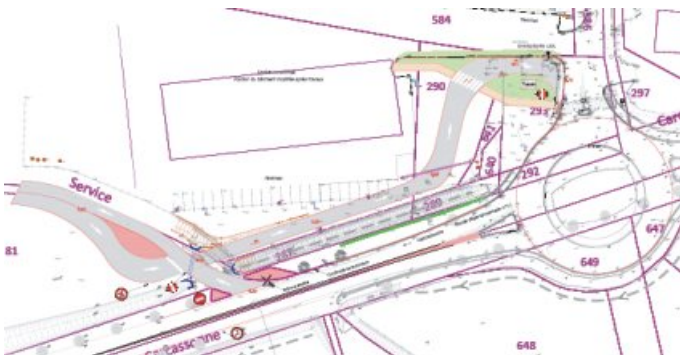


Le processus de modification du règlement de la zone Agricole du Plan Local d'Urbanisme se poursuit, en partenariat avec le service Urbanisme de la Communauté de Communes. **Cette modification a pour objectif de donner plus de souplesse aux activités économiques, tout en préservant la qualité paysagère et patrimoniale.**

Aire de lavage :

Le projet d'aire de lavage pour les machines agricoles avance, malgré les normes de plus en plus contraignantes.

Cet équipement se situera dans le secteur de



l'établissement « Lidl ». Nous avons trouvé un accord avec cette entreprise pour une cession à titre gracieux de l'emprise nécessaire à l'aménagement de la voie d'accès. La conception de cet aménagement a été difficile, dans la mesure où il n'était pas possible de se connecter directement au rond-point existant. C'est désormais chose faite, avec l'accord du Conseil Départemental pour l'accès depuis la RD11 dans le sens de l'entrée.

Nous avons obtenu l'accord des propriétaires des différentes parcelles impactées par le projet pour des études de sol, ainsi que l'accord technique des services de l'Etat pour la réutilisation des anciens bassins d'évaporation de la distillerie. Si un accord est trouvé avec la distillerie, cette réutilisation permet d'éviter la construction de nouveaux bassins et donc de réduire significativement le coût du projet.

Enfin, une nouvelle phase d'étude est en cours pour

Les services de l'Etat (DDTM) ont été associés, ainsi que la Commission Communale Agricole, afin de prendre en compte tous les points de vue.

Un travail très détaillé a été effectué afin de définir les possibilités de construction, d'extension, de changement d'affectation sur chacun des hameaux et domaines de la Commune. Une zone destinée à accueillir des activités nécessitant le raccordement l'eau potable (élevage) a été définie.

La procédure se poursuit avec la consultation des Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, chambre d'agriculture...).

L'objectif est d'aboutir à une validation du processus d'ici la fin de l'été. Cette démarche donnera un ballon d'oxygène à tous les acteurs agricoles du territoire, en leur permettant de faire évoluer, dans un cadre sécurisé, leur activité.

optimiser le dimensionnement du projet tout en permettant l'accueil des 15 machines à vendanger et 50 pulvérisateurs. L'enjeu est de taille, puisque le projet est estimé aujourd'hui à environ 850 000 € TTC.

L'objectif est de soumettre à la fin de l'année 2016 notre projet à l'Agence de l'Eau, qui peut le subventionner à hauteur de 70 à 80 %.

Tour de France : Motion de soutien



Suite à l'émoi provoqué par le choix d'un vin chilien comme vin officiel du Tour de France, le Conseil Municipal a voté une motion de soutien à la viticulture. La motion rappelle que décision,

prise sans en informer les syndicats de vignerons, est un affront fait à l'ensemble de la profession et à tous les viticulteurs qui se battent au quotidien pour faire une production de qualité, et contribuer à façonner les paysages dont nous sommes si fiers. En conclusion, Conseil Municipal de Capestang, solidaire de ses viticulteurs et attaché à sa tradition viticole, demande que le Ministre de l'Agriculture prenne une position ferme et sans équivoque sur ce dossier, en incitant la société organisatrice du Tour à ne pas reconduire à l'avenir le contrat avec le groupe chilien Cono Sur et à favoriser la promotion exclusive des vins français.

Cette motion, adoptée à l'unanimité, a été transmise au Ministre de l'Agriculture.



Epicerie solidaire

Ça bouge à l'épicerie.... En ce début d'année 2016, divers ateliers ont été mis en place, couture et cuisine mais aussi des mots pour le dire, affirmation de soi, santé-bien-être, coiffure etc... et bientôt jardinage..... Les intervenants bénévoles sont motivés et dispensent aux clients de l'épicerie des formations et des aides de mises en situation pour les accompagner dans leur vie sociale et professionnelle. Mais on ne se prend pas au sérieux pour autant et les différentes activités se font dans la convivialité et la bonne humeur. Le 8 avril, l'épicerie a organisé une « foire aux fringues », qui a remporté un vif succès, chacun a trouvé chaussure à son pied, à quand la prochaine ?

Bonne nouvelle, 2 bénéficiaires ont quitté l'épicerie, et travaillent actuellement, c'est encourageant pour eux



mais aussi pour l'équipe !

Premier WE de juin, les bénévoles s'investissent à nouveau pour une collecte nationale de manière à répondre aux besoins urgents, les stocks 2016 de l'Europe ne sont toujours pas arrivés.....et nous devons nous préparer à aborder la rentrée dans les meilleures conditions possibles.

Le repas des aînés

Le 9 février a eu lieu le repas des aînés, jour de Mardi GRAS à la salle polyvalente Nelson Mandela.

180 personnes étaient rassemblées pour partager un moment de convivialité autour d'un repas, élaboré par le traiteur « ATELIER NOMADE » et apprécié de tous. Le trio Dika and co a fait l'unanimité des danseurs, une bien bonne journée, à renouveler ! »



Les noms des morts pour la France gravés dans le marbre

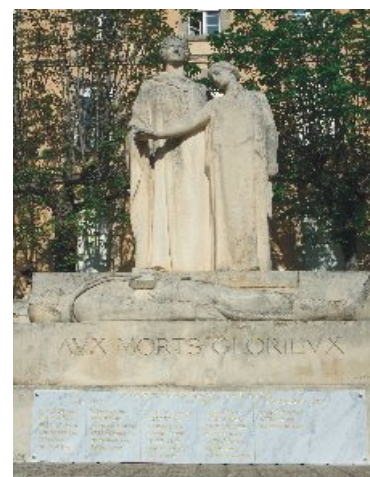
Jusqu'à présent, le Monument aux morts de Capestang ne portait pas la mention des noms des morts pour la France. Cette lacune est désormais réparée et Capestang rend hommage à ses morts en inscrivant sur son monument le nom de ses enfants tombés au combat au cours des différentes guerres.

- 12 morts pour la guerre 1914/1918
- 14 morts pour la guerre 1939/1945
- 3 morts pour la guerre d'Algérie

Ce devoir de mémoire est enfin réparé et le monument est conforme à la loi du 28 février 2012 qui précise que lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur l'acte de décès, l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation est obligatoire.

Cette plaque simple et discrète ne se veut pas un ornement, elle n'est qu'un hommage, mais sa beauté existe, c'est celle du cœur, de la reconnaissance et du respect.

Son inauguration a eu lieu au cours de la cérémonie du 8 mai.



Troisième convention tripartite : des moyens supplémentaires !

L'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, plus communément appelée « Maison de retraite » !) **de Capestang a signé en décembre 2015 sa troisième convention tripartite.**



Tous les établissements assurant l'hébergement de Personnes Agées dépendantes (EHPAD) doivent négocier et signer une convention tripartite, d'une durée de 5 ans, avec le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cette convention définit les conditions de fonctionnement de l'établissement tant sur le plan financier que sur celui de la qualité de la prise en charge des personnes hébergées et des soins qui leur sont prodigués.

Pour ce qui est de l'aspect financier, un **EHPAD** a trois budgets liés à ses activités, l'Hébergement, la Dépendance, le Soins. Suite à la négociation, en ce qui concerne l'Hébergement l'établissement a pu bénéficier d'une augmentation de son financement de 58 590 € (soit + 4%). Pour la dépendance (dotation donnée par le Conseil Départemental) son budget a été augmenté de 22 525 € (soit + 5%). Pour le soins (dotation donnée par l'ARS) son budget a été augmenté de 53 854 € (soit + 6.72 %).

Ces nouveaux financements ont permis de prendre en charge des mesures nouvelles de fonctionnement, à savoir :

- 2 postes supplémentaires d'Aide Soignante portant l'effectif à 20,57 ETP (équivalent temps plein), financés à 30% par le CD et à 70% par l'ARS.
- 1 poste supplémentaire à temps partiel en cuisine (0.86 ETP) portant l'effectif à 5,86 ETP
- 7 heures supplémentaires par semaine pour la psychologue qui intervient désormais 2 jours par semaine, financées par le CD.
- 1 poste supplémentaire à temps partiel d'agent social (0.53 ETP) portant l'effectif à 17,10 ETP.
- 0,39 ETP supplémentaire d'infirmière qui permet un temps plein portant l'effectif à 5 infirmières dont un cadre de santé.
- 0,10 ETP supplémentaire pour le médecin coordonnateur qui interviendra à mi-temps sur l'établissement.

Cette convention définit aussi des objectifs :

- Continuer à promouvoir une démarche de bientraitance.
- Continuer à améliorer la qualité de vie des résidents (rénovation du bâti, remplacement de certains mobiliers, réaménagement du jardin du Cantou et de l'accueil, mettre aux normes accessibilité....)
- Améliorer la qualité du service, de l'accompagnement et des soins.
- Assurer le pilotage de la démarche qualité.

Des investissements pour nos résidents !

La rénovation des façades de l'EHPAD est terminée. Rappelons que le montant de ce chantier est de 57 500 € TTC. Il a été précédé par la réfection de l'étanchéité des toits-terrasses pour 35000 € TTC.

Prochainement, ce sont l'intégralité des sols souples des bâtiments qui seront remplacés, pour un montant de 25 000 € TTC.

Pour sécuriser l'accès à l'établissement, un portail automatique à code a été installé.

Au total ce sont plus de 120 000 € qui auront été investis pour la qualité de l'accueil de nos résidents.





Plan local d'urbanisme intercommunal : une nouvelle approche !



Après sa prescription en décembre 2015, le PLUI va entrer dans sa phase opérationnelle. Pour cela, il fallait faire appel à un prestataire pour les études et tous les aspects techniques qui doivent aboutir à la rédaction du document.

Plutôt qu'un bureau d'études « traditionnel », le choix a été fait de se tourner vers une agence d'urbanisme, en l'occurrence l'AURCA (Agence d'Urbanisme Catalane) basée à Perpignan. Cet organisme, fondé par l'Etat, est aujourd'hui est qualifié de «

bureau d'études public » par son Président, Maire d'une commune de 3400 habitants. En effet, cette structure est organisée autour d'un Conseil d'Administration, au sein duquel on retrouve d'autres élus et membres de services de l'Etat.

L'AURCA nous est vivement recommandée par la DDTM, le SCoT du Biterrois ainsi que le CAUE, dans la mesure où ce type de structure apporte une nouvelle réflexion sur le territoire ainsi qu'une nouvelle manière de réaliser les documents d'urbanisme. Cet organisme dispose d'une équipe pluridisciplinaire et expérimentée, puisqu'elle a réalisé les SCoT Plaine du Roussillon et Littoral Sud, et travaille actuellement sur le PLUI de la CC Pyrénées Cerdagne, le PLU de Saint-Estève ainsi qu'un PLU regroupant quatre communes de la CC des Aspres.

Avec cette collaboration, la Communauté de Communes Sud-Hérault est la première collectivité héraultaise à élaborer un document d'urbanisme avec une Agence d'Urbanisme.

Autorisations de droit des sols : un service gratuit aux communes !



Le service « Autorisation du Droit des Sols » (ADS), assure gratuitement l'instruction des autorisations d'urbanisme pour 9 communes du territoire dont Capestang.

Durant l'année 2015, plus de 130 dossiers ont été traités sur tout le territoire : 80 permis de construire, 40 déclarations préalables, 10 CUB et 2 permis d'aménager.

Un nouveau système d'information géographique a été mis en place, permettant l'accès, via un portail Internet, à l'ensemble des données cadastrales, ainsi qu'au suivi de l'avancement de l'instruction des autorisations d'urbanisme en temps réel.

De plus, le service ADS propose une assistance technique et des conseils aux élus et techniciens des Communes.

Développement économique : un schéma opérationnel !

Le Schéma de Développement Economique (SDE) a été approuvé en décembre 2015. Des ateliers associant des acteurs économiques et des partenaires institutionnels (CCI, Chambre d'Agriculture, Pays, SCOT...) ont permis de faire émerger des enjeux : regagner en attractivité, être compétitif et dynamique, faire du cadre de vie un levier de développement économique, piloter l'action économique.

Le SDE inclut notamment un projet d'une pépinière d'entreprises multi-site. Une pépinière d'entreprises est une structure dédiée à l'accueil et l'accompagnement de nouvelles entreprises par la mise à disposition de locaux et de services. Le côté novateur de notre projet réside dans l'implantation des locaux dans les cœurs de village, permettant de contribuer à la redynamisation des centres-bourgs.

Une action de « marketing territorial » sera conduite, visant à faire connaître notre territoire auprès de porteurs de projets. Il s'agira de mettre en place une véritable campagne de promotion de nos atouts, avec des outils professionnels et cohérents.

Afin de fédérer les entreprises du territoire, des actions collectives seront mises en place : formations collectives, petits déjeuners thématiques... L'idée est ici de permettre aux entrepreneurs de mieux se connaître, de nouer des partenariats. Par ailleurs un « trophée » doté de 30 000 € récompensera des TPE du territoire particulièrement dynamiques.

Il conviendra également de valoriser et d'accompagner nos filières traditionnelles telles que la viticulture et le tourisme, tout en cherchant à développer de nouvelles activités notamment la filière bois.

Au-delà de la diversité des mesures, l'unique finalité du SDE est de permettre la création d'emplois de qualité au cœur de notre territoire. Consciente de l'importance de l'enjeu, Sud-Hérault a décidé d'y consacrer des moyens importants : plus de 200 000 € prévus au budget 2016.

Mutualisation : du gagnant-gagnant !

Suite à l'approbation du schéma de mutualisation par le Conseil Communautaire le 8 décembre 2015, les premières actions prévues ont débuté dès le mois de février 2016. Il s'agit de mettre en place des groupements de commandes entre les 17 communes membres et la Communauté de Communes sur des achats tels que les fournitures administratives, les produits d'entretien et les vêtements de travail.

En effet, les collectivités achètent à peu près la même chose : papier, stylos, crayons...L'idée du groupement de commandes est de mettre en commun nos volumes d'achats pour bénéficier de tarifs plus bas auprès des fournisseurs. Une fois le marché négocié, chaque Commune restera libre de passer ses commandes. Baisser les coûts d'achat, c'est garantir une meilleure gestion des fonds public, pour un meilleur service aux administrés.

Un travail de recensement des besoins a été effectué. Il a permis d'aboutir à une liste de produits communs avec les quantités à commander, base d'un futur appel d'offres.

Il s'agit à présent de soumettre aux Communes, pour validation, le « catalogue » de produits ainsi défini, puis de créer officiellement le groupement de commandes afin que les Communes puissent y adhérer. Cela permettra ensuite de lancer les appels d'offres, avec pour objectif de choisir les entreprises d'ici fin 2016, afin d'être opérationnel pour le prochain exercice budgétaire.



**Maison
de services
au public**

Maison du service au public

Le « Relais de Service Public » devient « Maison de Service au Public » (MSAP). Ce service, géré par la Communauté de Communes et situé dans les locaux préfabriqués à proximité du camping, permet un accès direct et facile à de nombreux services publics : CAF, MSA, Pôle Emploi...

Le projet d'implantation en cœur de village à Capestang (place Ferrer) est en phase de demande de subvention. Cet investissement, d'un montant de près de 300 000 €, permettra d'installer ce service dans des locaux modernisés, fonctionnels et accueillants et accessibles pour tous les publics.

Balayeuse : un nouveau service performant !

Après un an d'absence, le service « Balayeuse » de la Communauté de Communes est de retour ! Ce service a été étendu à l'ensemble des 17 Communes, grâce à l'acquisition de deux balayeuses plus puissantes et plus adaptées à notre territoire (elles sont capables d'effectuer rapidement les trajets routiers entre les villages).

Ce service mutualisé, pris en charge financièrement à hauteur de 60% par Sud-Hérault, permet des prestations de qualité avec un coût pour les finances municipales particulièrement compétitif. Cela nous coûte deux fois moins cher qu'un service purement municipal et cinq fois moins cher que le recours à un prestataire.

Les horaires de passage sont le lundi de 6h à 13h, le mercredi 13h à 19h, le vendredi 6h à 13h, soit 6 heures de plus que l'ancien service pour le même tarif !

Un véritable atout pour relever le défi de la propreté du village !



Collégiale : une étude pour programmer les travaux

Une étude sur la Collégiale Saint-Etienne a été confiée à un architecte du patrimoine. Ce travail très détaillé et minutieux a permis de mettre en lumière les différents travaux à mener pour restaurer la structure de cet édifice majeur de Capestang, joyau de notre patrimoine.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 3 millions d'€. Du fait de ce montant très élevé, ces travaux devront être découpés en plusieurs tranches, afin de les planifier dans le temps.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Région et le Département seront sollicités pour apporter une contribution financière, dans le cadre d'un programme global de rénovation et de mise en valeur de la Collégiale et de ses abords.



Capestang, 6^{ème} étape de la Voie des Piémonts, sur les pas des pèlerins de St Jacques de Compostelle

Cette année marque la reconnaissance d'un patrimoine Capestanais Jacquaire millénaire. Depuis les environs de l'an mille, quatre grandes voies de pèlerinage sont empruntées pour se rendre à St Jacques de Compostelle en Galice. L'une d'elle, la voie d'Arles, qui fut la plus empruntée par des pèlerins venus d'Italie mais également d'Europe de l'Est plongeait après Arles vers Montpellier, passait à St Thibéry puis rejoignait Toulouse. De nombreux récits de pèlerins, datés du 14^{ème} siècle témoignent de leur arrêt à Capestang et Cabezac.

Cette voie médiévale nommée dans notre région « Camin Romieu » (Chemin de l'étranger) correspond en grande partie au tracé de la minervoise. Dans ce contexte, l'association CAMINS œuvrant à la découverte et la préservation des chemins anciens en Minervois et au-delà est parvenue à faire reconnaître par le guide Lepère, une proposition de voie historique proche du Camin Romieu.

Ce guide, référence du pèlerin, décrit dans son édition 2016 un itinéraire pour rejoindre Montpellier à Carcassonne et fait de Capestang le point de départ de la sixième étape.

La Municipalité, partenaire, ne peut que se réjouir du travail effectué pour aboutir à cette valorisation qui se révèle être un atout pour notre développement économique et culturel.

La Voie des Piémonts Entre Cévennes et Pyrénées



Canal du Midi

Opération grand site : un atout !

La Commune de Capestang a rejoint l'association de préfiguration Grand Site « Canal du Midi, du Malpas à Fonsérannes ».

Cette association, créée par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la Communauté de Communes La Domitienne, a pour vocation de bâtir la candidature de ce territoire à la labellisation d'Etat « Grand site de France ». L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de

mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable (14 sites labellisés à ce jour).

Rejoindre cette association a du sens car Capestang est en continuité du périmètre initial et la Maison Cantonnière sera le point d'entrée du site. La labellisation Grand Site aura des répercussions importantes en termes économiques et touristiques.



Classement des abords : l'état doit revoir sa copie !

La commission d'enquête publique a rejeté le projet de classement des abords du Canal du Midi soumis par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Rappelons que ce projet avait pour objectif, en classant les abords, de protéger le site du Canal du Midi. Le classement d'un site permet en effet de le protéger mais toute modification du paysage nécessite l'autorisation du Préfet. De plus, le classement ne concernait que les zones rurales, ce qui engendrait des contraintes pour les activités viticoles.

Les motifs invoqués pour le refus sont le manque de concertation, le manque de précision dans la gestion proposée du site. Ce sont les points que nous avons mis en avant dans notre délibération indiquant notre avis réservé sur ce projet.

Campagne d'abatage des platanes

Voies navigables de France a engagé, du 15 février au 15 avril, la première campagne 2016 d'abatage des platanes atteints par le chancre coloré, sur le canal du Midi. Cette programmation a été fixée à ces dates afin de respecter la biodiversité.



119 arbres sont concernés à Capestang, il s'agit d'arbres malades, dont certains sont d'ores et déjà morts ainsi que les sujets contigus présentant pour la plupart les symptômes visibles de la maladie.

Conformément à la réglementation en vigueur, les arbres abattus seront transportés vers le lieu d'incinération situé à proximité du chantier.

Replantations

Dans le cadre de la campagne de replantation 2016, les services de Voies Navigables de France ont procédé à la plantation de plus de 50 micocouliers entre le Pont de Pierre et le Pont de Fer.

A notre demande, dix arbres ont été plantés sur le "Terrain Py", afin de créer à terme un espace convivial et ombragé. Cet espace fera d'ailleurs l'objet d'un réaménagement, avec l'installation de nouveaux mobiliers urbains.

A noter dans vos agendas !



24 Juin : place Jean Jaurès, Cab' cabaret :

- 17h30 Animations avec **les Vélos-Machines**
- 18h30 **Le Songe de Tau**, spectacle de marionnettes en musique
- 19h Apéro en musique avec **T-Rio Pecos&Co Les Dormeurs du Bal**
- 20h et 23h **La Fanfare Toto**, fanfare drôlesque...
- 21h **Cabaret satirique All'arrabbiata**, théâtre de rue
- à la nuit tombée **CINE-CONCERT One Week (Buster Keaton, 1920) et MightyLike A Moose** (Charley Chase, 1926)

10 Août : HERAULT SPORT, animations gratuite pour les enfants toute la journée au Stade Municipal
GRAND GALA au Profit de la Ligue contre le cancer " Forget me Not", du Musical avec vedettes internationales, danse, Opéra, 19 h Salle Nelson Mandela Entrée 20 euros.

12 Août : MARCHE ART ET TERROIR Place Jean Jaurès, Inscrit : 06 09 41 79 16

19 Août : NOCTURNE LYRIQUE au Patio de la Médiathèque Entrée Libre

28 Août : RENCONTRES de CAPESTANG, Auteurs, Artistes, dédicaces d'ouvrages, Photographies et sculptures, thème Motos, toute la journée, Place Jean Jaurès, contact : <http://www.amavica.info>
 15h30 : arrivée des **BRESCOUDOS**, place Jean Jaurès avec la participation des associations locales
Rencontre Auto/Motos Capestang Classiques, véhicules avant 1990, de 9 h à 13 h Parking Salle Nelson Mandela, Rens. 06 76 38 28 13 - GRATUIT

04 Septembre : FORUM DES ASSOCIATIONS LOCALES, Tte journée, Animations, démonstrations, ouvert à tous, Salle Nelson Mandela

18 Septembre : JOURNEE EUROPEENNE DU PATRIMOINE,
 Les Amis de la Collégiale 04 67 37 85 29 et Foyer Rural 04 67 93 40 90
RALLYE VOITURES" La Ronde Capestanaise", Capestang Classiques 06 76 38 28 13
 départ OT, 9 h du Port Canal.

24 Septembre : 18 H **CONCERT CHORAL** par le Groupe CANTUS DIXIT en la Collégiale St Etienne

02 Octobre : JOURNEE DE L'ESPOIR, au Profit de la ligue contre le cancer, Salle Polyvalente et Parking, Toute la journée : Expos Peinture, Ateliers poteries, Arts Plastiques, Couture, concentration Motos, Trotinettes électriques, Vide Grenier, Pâtisseries, Buvette, Huîtres, Concerts, Tombola...
 Org/Réserv. **06 08 16 96 02**

22 Octobre : SOIREE DANSANTE "Bodéga" au Profit de la ligue contre le cancer 19 H 30
 Salle Polyvalente, Entrée Libre.

Les marchés :

Tous les mercredis et dimanches place Jean Jaurès et samedis au marché couvert.

Animation musicale du dimanche 17 juillet au dimanche 14 août 2016.



Collégiale ouverture annuelle entrée libre de 9 h à 19 h
visites guidées les samedi dimanche et jours fériés à 17 h d'avril à octobre
tous les jours en saison juillet et août
voir horaires sur le panneau à l'entrée de la collégiale

4 € adulte / 2 € enfant - Groupe de 10 personnes ou plus 3.50 € sur rendez vous et réservation.
Visites organisées par les Amis de la Collégiale pour la restauration de l'édifice.

Fêtes du 14 Juillet

Animations Gratuites



13 Juillet

Place Jean Jaurès :
Marché languedocien de 7h00 à 13h00

A partir de 22h30
SON ET LUMIÈRE « LA LÉGENDE DE L'ÉTANG »
Gratuit.

14 Juillet

9h00-12h00 : **concours de pêche à la ligne**, grillade, route de Carcassonne

9h00-18h00 : **Ball trap**, cabanon de Peset, buvette sur place

17h00 : **jeux pour enfants**, place Jean Jaurès

18h30 : **apéritif concert animé par Rétroscopie**, place Jean Jaurès

21h00 : **distribution des flambeaux** devant la mairie

21h30 : Départ de la **retraite aux flambeaux** animé par la fanfare « **Los Muchachos** »

22h30 : **bal populaire**, place Jean Jaurès

23h00 : **FEU D'ARTIFICE AU CANAL**



15 Juillet

19h30 : **Apéritif-concert avec CALLE CARIBE** en fanfare, place Jean Jaurès.

22h30 : **Concert de CALLE CARIBE**

Fêtes d'Août

Attraction foraine et buvettes tenues par les associations locales



5 Août

Buvette de l'ABBXV et de l'Ecole de rugby

18h30 : **apéritif concert, spectacle visuel et dansant animé par l'ORCHESTRE ANDRÉASONY.**

22h30 - 1h45

Bal festif avec l'ORCHESTRE ANDRÉASONY.

6 Août

Buvette du Hand-ball Club de Capestang

9h00 - 12h00 : **Concours de pêche à la ligne**, grillade, route de Carcassonne

9h00 - 18h00 : **Ball trap**, cabanon de Peset, buvette sur place

16h00 - 18h30 : **jeux pour enfants** animés par la FCPE

19h00 : **apéritif** avec **"LES ZAZOUS ZÉLÉS"**, jazz manouche et swing de Sète

22h00 - 1h45 : **DOCTEUR FRANCK MULTI DIFFUSION**



7 Août

Buvette de l'Olympique Midi Lirou

7h30-13h00 : **Marché languedocien** avec animation musicale, place du millénaire

Toute la journée : Rencontres de Capestang, dans la cour du château, organisées par Amavica. Auteurs, artistes, conférences, expositions, buvette et petite restauration sur place. Infos au : 06.08.75.61.08



14h30 : **concours de pétanque** au Boulodrome, buvette sur place

20h45 : concert **LA GATA NEGRA**

23h00 : concert **LES BARBEAUX.**

Buvette et petite restauration sur place par le foyer rural

La municipalité s'organise face aux risques majeurs !

Avec la récente mise en place d'un système de téléalerte, la Commune de Capestang renforce ses moyens d'actions en cas d'évènement climatique majeur nécessitant le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce système, basé sur un automate d'appel, permettra en effet de contacter en quelques minutes l'ensemble de la population.

L'organisation d'un exercice « grandeur nature » en 2015 a permis de pointer les axes d'amélioration de l'organisation et les moyens matériels nécessaires. Depuis, l'organisation de la cellule de crise a été revue et optimisée afin que chaque élu et agent soit en mesure d'être immédiatement opérationnel le jour « J ». La Commune a fait l'acquisition de matériel permettant de faire face aux situations d'urgence : talkiewalkies à longue portée, trousse de secours, couvertures de survie, réchauds... Des conventions de mise à disposition d'engins de terrassement ont été passées avec deux entreprises locales (Abello et Bessière) pour renforcer en cas de besoin les moyens d'intervention de la Commune.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été distribué à l'ensemble de la population. Ce document a pour but d'informer sur les risques existants et les moyens de s'en protéger.

Un nouvel exercice « grandeur nature » sera programmé d'ici la fin de l'année. Ces actions témoignent de l'engagement de la municipalité pour garantir un haut de niveau de sécurité pour la population.

Système de téléalerte



Pour l'instant, seuls les abonnés figurant sur l'annuaire téléphonique aux pages de Capestang peuvent d'ores et déjà recevoir les messages d'alerte diffusés par le nouveau système de téléalerte

Pour les personnes ne figurant pas sur l'annuaire ou les primo arrivants, il est nécessaire pour pouvoir recevoir les messages d'alerte, d'enregistrer ses coordonnées soit :

- En vous rendant sur le site Internet de la Commune : www.capestang.fr
Rubrique Mairie / Actualités / Inscription au service de téléalerte
- A l'accueil de la Mairie

Opération tranquillité vacances : pensez-y !



A l'initiative de la municipalité, la Gendarmerie et la Police Municipale veillent sur les habitations pendant les vacances ou absences du domicile.

Cette opération comporte en plus des missions habituelles de la Police Municipale, un plus grand nombre de patrouilles dans le centre-ville, les zones pavillonnaires, mais aussi autour des commerces et bien sûr les habitations momentanément inoccupées.

Pour ceux qui souhaitent profiter de cette surveillance, il est possible de s'inscrire au bureau de la Police Municipale. C'est gratuit et confidentiel. La Police Municipale donnera des conseils et des recommandations pour améliorer la protection du domicile pendant votre absence au moment de vos vacances.

A partir d'une fiche d'information, les services de police organiseront des patrouilles régulières à des heures différentes.

La Police Municipale informera les bénéficiaires par SMS à chacun de leur passage au domicile concerné.



La ville de Capestang présente

SON & LUMIÈRE

les 13, 20, 27 juillet et 3, 10, 17 août 2016

LA LÉGENDE DE L'ÉTANG

une création de Christian Salès



CAPESTANG

SPECTACLE GRATUIT - PLACE JEAN JAURÈS - 22H15



Ville de Capestang